

Règlement du concours photos 2023

« Mon village en fleurs »



Article 1 : Présentation

Pour participer, il vous suffit d'amener (ou faire parvenir) à la médiathèque, une photographie au format numérique. Le dépôt se fera du **3 avril au 13 mai 2023**. Après cette date, les photos seront refusées. Les photos seront imprimées par les organisateurs et exposées **le 14 mai au centre d'art et de culture La Pierre Longe** puis du **15 mai au 9 juin à la médiathèque**.

Article 2 : Participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toutes et à tous sans condition d'âge. L'inscription à la médiathèque n'est pas obligatoire. Chaque participant ne pourra proposer qu'une seule photographie accompagnée de ce règlement complété et signé. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photo sur laquelle seraient photographiés des objets susceptibles de choquer le public.

Article 3 : Vote

Chaque photographie aura son propre numéro. Du **14 mai au 7 juin**, une urne permettra aux visiteurs de voter pour leurs trois préférées. Le résultat du concours sera disponible **le vendredi 9 juin** sur la page Facebook de la médiathèque.

Article 4 : Remise des Prix

Les trois personnes gagnantes seront récompensées de la manière suivante : le premier gagnant recevra un cadeau d'une valeur de 50€, le second d'une valeur de 30€ et le troisième d'une valeur de 20€. Les prix attribués ne seront pas des sommes d'argent mais leur équivalent en articles culturels. Ils seront remis en mains propres aux trois gagnants qui seront contactés par les organisateurs.

La remise des prix se fera le **samedi 10 juin à 11h30 à la mairie d'Auménancourt**.

Article 5 : Utilisation des photographies

Les participants autorisent les organisateurs et la commune d'Auménancourt à utiliser gratuitement leur réalisation (sous réserve de la mention de son auteur) dans tous documents de communication ou de promotion ultérieure au concours.

Article 6 : Application du présent règlement

La participation au concours « Mon village en fleurs » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées ci-dessus entraînera la nullité de la participation. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient.

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Lieu de la photo :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :